

Rennes, le 12 décembre 2011

Communiqué de Presse

Nouveau : remplir le dossier CIF entièrement en ligne sur le site internet du Fongecif Bretagne

Le Fongecif Bretagne propose aux salariés candidats au CIF (Congé Individuel de Formation) de remplir leur demande de financement en ligne, sur son site internet : www.fongecif-bretagne.org. C'est l'une des premières fois qu'un Fongecif, en France, dématérialise cette procédure en totalité, au service de ses différents publics : salariés, organismes de formation et employeurs.

Le Congé Individuel de Formation : se former pour changer de métier ou renforcer ses compétences

Le Congé Individuel de Formation permet à tout salarié du secteur privé, au cours de sa vie professionnelle, de suivre, à son initiative et à titre individuel, des actions de formation, indépendamment de sa participation aux stages compris dans le plan de formation de l'entreprise dans laquelle il exerce son activité. Pour les suivre, le salarié peut bénéficier, dans certains cas, d'un financement du Fongecif.

Ces actions de formations ont souvent pour but de changer d'activité ou de profession par une reconversion, mais aussi d'acquérir une nouvelle qualification ou une qualification supérieure, de renforcer ses compétences... Elles peuvent se dérouler sur le temps de travail, dans le cadre d'une autorisation d'absence accordée par l'employeur. Elles sont rémunérées sous certaines conditions.

☞ Tous les salariés ne relèvent pas du Fongecif, mais parfois d'un autre organisme en fonction du secteur d'activité de l'entreprise qui les emploie ou les a employés. Le site www.fongecif-bretagne.org (Nos services/Demande de dossier) indique précisément comment savoir de quel type d'organisme le salarié dépend.

☞ De récentes enquêtes, comme l'Observatoire des Transitions Professionnelles (Fongecif Alsace, Bretagne, Rhône-Alpes 2010) montrent que le CIF atteint les objectifs de mobilité professionnelle, d'employabilité et d'ascension sociale qui lui sont fixés.

Le dossier CIF dématérialisé : plus simple, plus sûr

Le Fongecif Bretagne propose aux salariés candidats au CIF de remplir leur demande de financement en ligne, sur son site internet : www.fongecif-bretagne.org. C'est une innovation majeure : *« Toutes les procédures se passent par courrier électronique. Les avantages de cette dématérialisation sont évidents. Pour le salarié, comme pour l'employeur et l'organisme de formation, il est plus facile de constituer un dossier en*

ligne et bien pratique de s'épargner un envoi postal. Pour le Fongecif, la procédure d'instruction des dossiers est accélérée. Pour tous, la fiabilité est renforcée. Mais le contenu du dossier CIF reste identique, composé de trois formulaires : salarié, organisme de formation, employeur », explique Dominique Crochu, Directeur du Fongecif Bretagne.

☛ **Les dispositifs concernés sont les suivants :**

- Congé Individuel de Formation pour les salariés sous Contrat à Durée Indéterminée (CIF CDI)
- Congé Individuel de Formation pour les salariés sous Contrat à Durée Déterminée (CIF CDD)
- Puis à partir de 2012 : la Formation Hors Temps de Travail.

Le dossier CIF en ligne, mode d'emploi

La procédure est simple et rapide. Il suffit de maîtriser l'accès à Internet et de disposer d'une adresse de courrier électronique.

① Entretien préalable

L'ouverture du dossier intervient après un premier entretien avec un conseiller du Fongecif, qui permet de valider les droits au CIF et d'approfondir le projet de la personne.

② Ouverture du dossier

Le conseiller ouvre des droits au salarié, renseigne la nature du dossier, donne au salarié un code d'accès qui sécurisera sa démarche. Le salarié reçoit automatiquement un mail lors du premier enregistrement de son document.

③ Remplissage du dossier

A l'aide de ses identifiants, le salarié se connecte sur son formulaire, le remplit et l'enregistre, et joint les pièces complémentaires tels que courrier, CV, copie du bulletin de salaire.

Une rubrique spécifique, dédiée à la demande de financement, apparaît en bonne place dès la page d'accueil du site www.fongecif-bretagne.org (Nos services / Demande de CIF en ligne).

Le centre de formation retenu par le salarié indique le planning et le descriptif de la formation.

L'employeur complète son formulaire. Le salarié en est averti par mail et peut ainsi finaliser sa demande.



Le Fongecif Bretagne en bref

Le Fongecif Bretagne a pour mission d'informer, de conseiller et d'accompagner, dans leurs projets d'évolution professionnelle, les salariés d'entreprises privées disposant d'un établissement implanté en Bretagne.

Cet organisme paritaire, interprofessionnel et régional dispose d'un réseau de [21 lieux d'accueil de proximité](#) répartis sur le territoire régional.

Il est dirigé par un Conseil d'administration (20 membres) et un Bureau (10 membres). Ses ressources proviennent à 85,9% de la collecte auprès de 23 393 entreprises, le reste provenant de partenaires tels que la Région Bretagne et l'Agefiph.

Président : Michel Rollo
Vice-président : Bernard Richard
Directeur : Dominique Crochu

Chiffres clés Fongecif Bretagne (2010)

- 11817 personnes informées
- 23393 entreprises cotisantes
- 25,808 millions d'euros engagés pour la formation des salariés en CDI
- 7,170 millions d'euros engagés pour la formation des demandeurs d'emploi à l'issue d'un CDD.

Numéro Azur : 0 810 10 70 20 (prix d'un appel local).

Contact Presse

Jean Remy • Intelligible
Mail : jean.remy@intelligible.fr
Tél. 06 75 91 38 15